

Ramadan 1442 - Question et réponse : 17 - Comment multiplier les actes surérogatoires durant le mois de Ramadan ?

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Comment multiplier les actes surérogatoires durant le mois de Ramadan ?

En tant que musulman, il y a une limite à ne pas franchir, ce sont les obligations, je parle des cinq Salâts obligatoires par jour, je parle du jeûne de Ramadan, je parle de celui qui doit payer La Zakât et autre, les actes surérogations telles la récitation du Coran, La Salât de Tarawihs, il incombe à l'être de commencer progressivement, de ne pas exagérer en accomplissant les actes surérogatoires pour que la ferveur ne s'atténue pas.

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers